

REPERES 61

FEDERATION DE L'ORNE

4, LE BOIS DES CLAIRETS 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG

ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN

BILLET D'HUMEUR

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial**Page 2 : Vacances pour tous
- Lire et Faire Lire dans
l'Orne****Page 3 : Contrat d'Engage-
ment Républicain****Page 4-5: L'engagement bé-
névole : indispensable fac-
teur de cohésion sociale et
de citoyenneté » - Feminist in
progress****Page 6 : Usep et Ligue Natio-
nale : courrier au ministre de
l'Éducation et à la ministre
déléguée de la jeunesse et
des sports - Appel à projet
FDVA 1 et 2**

« PRINTEMPS DE LA DIVERSITE »

Alençon du 20 mars au 8 avril 2022**1^{ère} édition**

Six associations et structures (le Bureau Information Jeunesse de l'Orne, la Maison de l'Étudiant, la Ligue de l'enseignement de l'Orne, Fête d'Ici et d'Ailleurs, la Cimade, Réseau Education Sans Frontière) ont décidé de mener un travail en commun et de créer un événement annuel à Alençon pour lutter contre les discriminations.

Nous avons sollicité des associations alençonnaises (à ce jour, 17 ont répondu positivement (+ les 6 de départ) pour qu'elles s'inscrivent dans cette quinzaine et proposent une, deux fois... pendant la quinzaine un atelier ou une exposition ou un débat ou une autre activité en rapport avec la lutte contre les discriminations.

Tout cela fera l'objet d'une publication unique réunissant toutes les propositions afin d'informer le public (document en cours de finalisation).

VOUS SOUHAITEZ METTRE UN ARTICLE

Associations affiliées, structures gérées par La Ligue de l'enseignement, les pages sont ouvertes !

Assemblée générale, événement de votre structure, questions en débat, communications. Pour cela envoyer votre article à :

federation61@laliguenormandie.org

Si vous souhaitez que des membres de votre association affiliée soient personnellement destinataire du « Repères 61 », merci d'en

communiquer la liste avec leur adresse électronique à :

federation61@laliguenormandie.org

Le Repères 61 est envoyé aux mairies, aux écoles, collèges... de l'Orne aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de l'Orne...

INFORMATIONS

VACANCES POUR TOUS

La brochure juniors « Normandie »

Printemps-Eté 2022 est disponible .

Pour consulter les brochures n'hésitez pas ! Aller sur le site suivant :

www.vacances-pour-tous.org.

Pour tous renseignements contactez votre conseillère vacances

Myriam SONNET

02.33.82.37.84

vacances-pour-tous@laliquenormandie.org

N'hésitez pas à demander vos brochures !



APPEL DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE « LIRE ET FAIRE LIRE » ORNE

De la conviction d'écrivains, de seniors engagé.e.s et de la mobilisation sur les territoires de deux grands réseaux associatifs (la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales) sont nés « Lire et Faire Lire » en 1996.

Nous parions sur le lien intergénérationnel pour transmettre le plaisir de la lecture et des livres parce que cette cause est essentielle et passionnante, parce qu'un enfant qui aime lire apprend mieux à l'école, développe son imaginaire et élargit ses horizons :

c'est un des moyens de le préserver de l'exclusion. Nous agissons pour l'éveil culturel et artistique de chacun.e. Nous contribuons ainsi à faire des enfants les citoyen.nes de demain.

La démarche que nous proposons est simple : des bénévoles de plus de 50 ans vont chaque semaine, tout au long de l'année, partager leurs lectures à voix haute avec de très petits groupes d'enfants. Et ça marche ! Chaque année, environ 760 000 enfants profitent de ce programme.

Dans l'Orne, les bénévoles se sont constitué.e.s en association pour mener à bien ce défi afin de créer du lien entre les bénévoles, des temps de convivialité et d'échanges, de leur assurer un soutien logistique et administratif, de permettre à chacun.e de mieux connaître et d'être informé.e sur la richesse de la littérature de jeunesse, de participer à des moments de formation.

La crise sanitaire nous a montré combien nous avons tous besoin de solidarité et de lien social.

Nous avons encore plus besoin aujourd'hui de lectrices/lecteurs-bénévoles. Nous faisons appel à vous pour poursuivre les actions que nous menons dans l'Orne.

Contactez -nous, rejoignez-nous et ensemble portons loin et pour le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes, l'idée que Lire et prendre du plaisir à lire, grandit les êtres humains.

Jean-Louis MENEREUL Président LFL61

Association LIRE ET FAIRE LIRE 61 Tél 02.33.82.37.80 Mail : lireetafairelire61@laliquenormandie.org



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN : LES ÉLU.E.S LOCAUX DOIVENT PROTÉGER LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

Les organisations et associations signataires avec leurs représentant.e.s locaux saisissent les maires et les présidences des collectivités territoriales avec leurs associations d'élu.e.s (Maires de France, Départements de France, Régions de France...) sur les conditions de mise en œuvre du contrat d'engagement républicain et sur le soutien nécessaire à la liberté associative :

« En dépit des sérieuses réserves de la Défenseure des droits, du Haut conseil à la vie associative, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le décret du 31 décembre 2021 instaurant le « contrat d'engagement républicain » prévu par la loi « confortant les principes de la République » a été publié le 1er janvier 2022, pour une mise en œuvre immédiate.

Nos organisations et associations ont fortement alerté les pouvoirs publics sur les contraintes posées par le dispositif ainsi détaillé, qui va au-delà des prescriptions déjà trop lourdes posées par la loi qui l'institue, avec de graves risques de stigmatisations et d'interprétations divergentes ou arbitraires.

Ce « contrat » organise, au mépris de la liberté associative, une surveillance généralisée des associations qui solliciteront auprès de vous des subventions ou la mise à disposition d'une salle publique.

Remettant en cause l'autonomie des collectivités territoriales, plusieurs associations d'élus et de collectivités ont pointé un transfert excessif de responsabilités et de lourdes difficultés opérationnelles. En effet, ce « contrat » vous contraint aussi car les élus locaux ne devraient plus seulement apprécier la qualité du projet présenté par une association pour décider de le soutenir ou non, mais devraient mettre en place un contrôle général de son organisation, du comportement de ses membres ou de ses actions de plaidoyer.

Cet acte de défiance envers toutes les associations risque de les fragiliser au moment même où leur engagement est essentiel pour le maintien de la paix sociale et l'exercice de la citoyenneté.

Nous vous informons que des recours seront engagés devant le Conseil d'Etat contre ce décret, en pointant les atteintes aux libertés d'expression et d'association, la disproportion du mécanisme de responsabilité collective pesant sur les dirigeants, salariés, membres et bénévoles des associations, et l'inconstitutionnalité des nouveaux dispositifs d'agrément prévu.

Cependant, le « contrat d'engagement républicain » est d'ores et déjà pleinement applicable ouvrant des difficultés et tensions que vous pouvez aider à prévenir.

C'est pourquoi, tout en respectant la loi qui l'impose, nous vous demandons de rendre ce « contrat » sans effets, particulièrement sur les dispositifs de contrôle intrusifs envisagés par le décret, et à le faire savoir, car il est possible de lutter contre les dérives et comportements sectaires ou intégristes sans porter atteinte aux libertés de toutes et tous, à la libre expression et à l'engagement citoyen.

La période est déjà difficile pour une grande partie de la population et les actions de solidarité sont plus que nécessaires. Ce contexte appelle encore plus à favoriser et à soutenir la richesse et la diversité associative avec leurs projets collectifs qui sont, par nature, la traduction d'une citoyenneté inscrite dans l'intérêt général. »

Premiers signataires :

Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Amis de la terre
Assemblée citoyenne originaires de Turquie (Acort)
Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) ; Collectif des associations citoyennes (CAC)
Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)
La Cimade
Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)
Comité pour la santé des exilés (Comede)
Confédération générale du travail (CGT)
Fédérations des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (Fasti)
Fédération nationale de la Libre pensée
Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR)
Fédération syndicale unitaire (FSU)
Femmes égalité
Fondation Copernic
France nature environnement
Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (Gisti)
Mémorial 98
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap)
Planning familial
Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) Union syndicale Solidaires
Syndicat des avocats de France (Saf)
Syndicat de la magistrature (SM).

« L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE: INDISPENSABLE FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET DE CITOYENNETÉ »

La commission Education Culture Communication du Conseil Economique Sociale Environnementale (CESE) vient d'ouvrir un nouveau chantier dont l'objectif est d'élaborer un avis intitulé "L'engagement bénévole : indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté". Depuis la réforme constitutionnelle de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux. C'est dans ce cadre que le Conseil vous sollicite, car il souhaite associer des bénévoles aux travaux de la commission.

Réunion du 28 janvier 2022 autour du questionnaire du CESE

Judokas dyonisiens, Ciné Pays Mélois, Ligue de l'enseignement 61, Planning Familial

Pourquoi devenir bénévole ?

- Etre en relation avec des personnes de différents milieux sociaux, professionnels, culturels
 - Apporter de la convivialité et construire des liens
 - Apporter des compétences au service du collectif
 - Construire ensemble des projets et donner du sens à l'engagement des jeunes
 - Promouvoir le sens de la justice
 - Accepte de donner du temps et de se faire élire pour assurer des responsabilités
- Se sentir utile dans des mouvements importants de la société.
- Donner un sens à sa vie pour faire évoluer la société
 - Militer pour faire avancer, se sentir utile à la retraite (adhérent.e ou membre d'une association, puis on milite, on participe activement avec des responsabilités, puis on assure du bénévolat. Et parfois le schéma s'inverse en fonction de son temps disponible et de sa santé.

Qu'est-ce-que cela m'apporte ?

- La satisfaction de contribuer à donner les moyens à différents publics à se former dans le cadre d'un projet collectif
- Agir à ma dimension pour que la société aille mieux
- Comprendre que le projet est un acte collectif et que l'apport de chacun.e, quelque soit le milieu en question doit être écouté et entendu pour que cela soit un acte collectif
- La satisfaction de voir se réaliser des projets
- Avoir envie de se retrouver à plusieurs pour construire quelque chose malgré les difficultés, dans la discussion même si parfois cela peut être houleux mais avec la satisfaction d'en sortir une action

Quelles difficultés dans le cadre du bénévolat ?

- Les difficultés à trouver des bénévoles
- Trouver les moyens pour convaincre d'autres bénévoles de s'investir plus dans la vie de l'association
- Convaincre " les consommatrices et consommateurs " des activités de l'association qu'elles/ils peuvent aussi en devenir des " actrices/acteurs " ce qui rejoint la problématique n°1.
- Donner du temps au temps que de plus en plus on n'a de moins en moins car pour que les activités de l'association " tournent " on se retrouve souvent à gérer " hier pour aujourd'hui ".
- Trouver la posture adéquate face à des professionnel.les qui sont à l'opposé de nos objectifs pour des raisons philosophiques , politiques, qui manquent de tolérances ou sont opposé.e.s aux objectifs de l'association

Comment les résoudre ?

- Cela nous renvoie à la question de la valorisation
- Avoir une reconnaissance institutionnelle du rôle des associations (Etat, région, département, commune, services administratifs...)
- Mettre en place des investissements informatiques disponibles pour les associations et les bénévoles.
- Que les associations soient plus en réseau afin d'une meilleure lisibilité de leurs rôles
- Avoir plus de liens entre associations afin aussi de mutualiser nos forces et nos moyens
- Créer des intermédiaires qui peuvent accompagner les bénévoles des associations dans ses démarches : tout ce qui se fait par les plates formes Internet est parfois une difficulté supplémentaires

Reconnaissance symbolique et matérielle du bénévolat

et sa valorisation

- Temps de formation sur temps de travail
- Etablir des passerelles avec le monde du travail
- Simplifier les demandes de subventions
- Que les différentes instances auxquelles nous sommes souvent confrontés nous voient comme des partenaires et non comme des prestataires
- La valorisation du bénévolat peut maintenant apparaître dans les bilans d'activités des associations et être valorisée dans les bilans comptables : créer un chèque équipement pour les bénévoles.
- Ouvrir un compte droit à formation
- Valoriser le bénévolat en créant des droits pour la retraite même pendant la retraite

Formation bénévole ?

-Oui avec différents niveaux de types de formation (gestion association, comptabilité, thématiques particulières au sein de l'association pour être validé afin d'aller à la rencontre d'un public...)

Une remarque : Nous remarquons la différence entre les personnes qui ont suivi une formation et celles qui n'en ont pas suivie. Les formations permettent d'avoir du recul sur nos interventions, les faire évoluer et de se mettre à jour. La formation et les analyses de nos pratiques permettent de mieux comprendre le contexte et les enjeux dans lequel se déroule notre activité.

Comment l'améliorer ?

- Trouver le moyen que cette ou ces formation(s) entre(nt) dans la formation professionnelle. N'est-ce-pas " professionnaliser " le bénévolat ?
- Faire une place plus importante dans l'Education à la sensibilisation à la nécessité collective du rôle des associations. Pas assez de bénévoles formés mettre en place un salariat,
- Donner plus en terme de reconnaissance à l'engagement des jeunes afin que perdure cette envie
- Donner les moyens à la démocratie participative pour qu'y compris les associations, les bénévoles associatifs aient une place et un rôle significatif.
- Créer un droit à bénévolat pour les personnes qui sont en activité professionnelle
- Mettre l'accent sur la formation aussi bien sur les notions de bénévolat, d'association que de tolérance.
- Créer un Compte Epargne Formation et suivre des formations y compris pendant son activité professionnelle.

Certaines associations, dont la nôtre, exigent des formations spécifiques pour les bénévoles et participent activement à la formation des usagers et des autres bénévoles. Le MFPP a des agréments Education Nationale et Etat. Il faut les respecter et suivre ce type de dossier pour que les bénévoles soient formés.es et reconnus.es.

« QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE AUJOURD'HUI ÊTRE FÉMINISTE ? » UN ROMAN GRAPHIQUE POUR DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES

La Ligue de l'enseignement vient de nouer un nouveau partenariat avec les éditions Casterman pour soutenir la diffusion de l'ouvrage **FEMINISTS in PROGRESS**, de Lauraine Meyer.

Cet essai graphique de 248 pages propose une introduction au féminisme d'aujourd'hui, incluant Metoo, les réseaux sociaux et les dernières notions/tendances en termes de féminisme. Il invite à déconstruire, l'une après l'autre, les normes et les idées reçues.

Avec un ton drôle, décomplexé et accessible, un graphisme dans l'air du temps, pop et lisible, **FEMINISTS in PROGRESS** se veut inclusif, pour les femmes et pour les hommes, et pour un large public ados/adultes.

Prix public 19 € A commander auprès de la Ligue de l'enseignement de l'Orne



USEP ET LIGUE NATIONALE : COURRIER AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET A LA MINISTRE DELEGUEE A LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La proposition de loi visant à démocratiser le sport, à améliorer la gouvernance des fédérations sportives et à sécuriser les conditions d'exercice du sport professionnel devrait être adoptée mercredi prochain au terme d'une dernière lecture à l'Assemblée nationale suite à la non adoption d'un texte commun par la Commission mixte paritaire le 31 janvier dernier.

Parmi les débats encore non consensuels à cette heure, est posée l'opportunité de favoriser la création d'une association sportive dans chaque établissement du premier degré à laquelle le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale oppose le choix de développer des « alliances éducatives » avec l'appui apparentement du ministère.

Alors que se multiplient les études sur les effets délétères de la sédentarité chez les enfants et les jeunes et que le Gouvernement a engagé une politique volontariste de développement des activités physiques et sportives dans la dynamique de Paris 2024, nous souhaitons vous faire part de notre incompréhension et vous alerter sur les risques de ce que nous considérons comme une forme de renoncement.

Depuis des décennies, l'Union sportive du premier degré (USEP), fédérant près de 10.000 associations sportives scolaires, accompagne les communautés éducatives pour organiser des rencontres sportives et associatives sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Présente dans près du quart des écoles publiques, dans tous les départements métropolitains et ultramarins, l'USEP, fédération de la Ligue de l'Enseignement, accompagne chaque année

700.000 élèves grâce à l'implication de professeurs des écoles, de parents et...d'enfants unis pour développer la pratique sportive mais également les valeurs humanistes et l'apprentissage citoyen qui s'y rattachent. A ce titre, l'USEP contribue de manière active à la politique sportive ministérielle, par

exemple pour les écoles JO2024, les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes, le savoir rouler à vélo, et se positionne comme un partenaire majeur de Paris 2024 comme l'illustre la toute récente semaine olympique et paralympique lors de laquelle plus de 600 initiatives sur les 2000 recensées étaient proposées et animées par le réseau USEP.

Or, les amendements adoptés jeudi 3 février en commission, tels qu'ils seront examinés en début de semaine prochaine pour adoption finale, conduisent non seulement à renoncer au développement des associations sportives scolaires dans le premier degré, comme l'avaient proposé par un vote à l'unanimité les sénateurs, mais privilégient des « alliances éducatives » qui n'offriront aucune garantie en termes de qualité, de sécurité et d'engagement des communautés éducatives pour des activités qui touchent pourtant à des apprentissages corporels décisifs pour les enfants.

C'est pourquoi, au nom de notre engagement pour le sport jusqu'à l'éveil à une citoyenneté active et un renforcement de l'adhésion aux valeurs républicaines, nous espérons que le Gouvernement s'engagera pour préserver et développer l'association sportive

Michèle Zwang-Graillet

Présidente de la Ligue de l'enseignement



Véronique Moreira

Présidente de l'usep



APPEL A PROJET FDVA 1 et 2

La France est riche de sa vie associative. Sur tout son territoire, ce sont 1,3 millions d'associations et 13 millions de bénévoles qui mobilisent des énergies, répondent à des besoins nouveaux et véhiculent l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Comme chaque année, un appel à projet départemental est publié pour lancer la campagne 2022.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) se décline en deux modalités de financement distinctes :

FDVA 1 : un soutien aux associations souhaitant développer la formation de leurs bénévoles.

FDVA 2 : un soutien au fonctionnement et aux projets innovants des associations.

Pour plus d'information et un accompagnement,

vous pouvez contacter le CRIB61

au 02.33.82.37.88 ou au 07.63.65.96.87

